

re Lacombe, o. m. i., pour aller soigner et évangéliser la fameuse tribu des Pieds-Noirs. Après plus de 16 ans de travail et de dévouement, ses supérieures la rappelèrent à Nicolet en octobre dernier et le 8 décembre elle put recevoir le dernier soupir de ce père bien-aimé.

OU MENE LE PRINCIPE

DE LA NEUTRALITE SCOLAIRE.

Un très grave théologien français, qui écrit dans l'*Ami du Clergé*, de Langres, sous le pseudonyme de *Vieux Moraliste*, fait, au cours d'une série d'articles sur la question scolaire en France, des réflexions qui sont de nature à encourager les catholiques de l'Ouest dans leur lutte contre le principe de l'école neutre. Ici comme en France ce funeste principe, malheureusement consigné dans la législation, peut conduire aux plus désastreuses conséquences. Pour juger sainement de la situation scolaire au Manitoba et dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, il ne faut pas s'arrêter aux avantages momentanés qu'on peut tirer de l'application des lois existantes, mais considérer le principe même de ces lois à base de neutralité. Juger autrement serait donner dans l'erreur qui a été commise en France, comme le démontre si clairement l'extrait suivant :

“Quoi qu'on en veuille penser après coup, un fait est certain : c'est que le régime de la neutralité des écoles publiques a été très facilement accepté en France. Les protestations, certainement, n'ont pas manqué au sein du Parlement et ailleurs. Mais, très vite, le monde catholique s'est habitué au nouvel état de choses, trouvant suffisante pour parer au danger la liberté qu'on lui laissait d'ouvrir partout des écoles chrétiennes en opposition avec les officines pédagogiques neutres de l'Etat.

On se rappelle le succès prodigieux de ces fondations d'écoles libres et la satisfaction qu'on éprouvait alors à constater l'heureuse concurrence qu'elles faisaient à l'enseignement laïque. Je me souviens de ce que me disait en ce temps-là un sage, un Général d'Ordre religieux, qui doit bien souffrir de voir ses prévisions aujourd'hui si lamentablement réalisées.

“Les catholiques ont tort; ils se fourvoient. Ils dépensent des sommes colossales à boucher les lézards d'un bâtiment qui les écrasera quelque jour fatalement sous sa chûte. Quand ils auront bien charitablement masqué à leurs frais le chancre qui se cache au fond de la loi, une heure viendra où le gouvernement arrachera l'emplâtre, et le chancre fera son œuvre de décomposition tout à l'aise. Si le gouvernement supprime les religieux enseignants en France, — cela s'est vu — s'il abolit la loi Falloux, s'il accumule les obstacles législatifs à ce qui pourra rester encore en ce temps-là d'enseignement libre, à quoi